ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2014

SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES ET DISPOSITIONS DE CLARIFICATION DU DROIT ET DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES - (N° 2390)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

 $N^{o}2$

présenté par Mme Errante (avec l'accord du gouvernement)

ARTICLE 7

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 1° bis. – La seconde phrase du premier alinéa est supprimée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle.